



Récépissé pendant 4 ans ensuite refus de changement de status

Par **parisienne**, le **06/09/2012** à **09:30**

Bonjour,

je suis entrée en France en septembre 2006 je suis venue pour finir mes études ensuite j'ai connu mon ex mari qui était de nationalité française on s'est marié en janvier 2007 on a vécu ensemble 8 mois mais on s'est pas entendu donc on a divorcé. J'ai eu une première carte de séjour d'un an qui a expiré en février 2008 et depuis cette date là et jusqu'à présent j'ai eu que de récépissés donc inutile de vous dire le nombre que j'ai eu et toutes les fois je vais à la préfecture étonnée d'avoir encore un récépissé je leur demande ce qui bloque ils me disent que c'est la procédure. Bref, un agent m'a conseillé de ramener les documents qu'il faut pour faire un changement de status en tant que salarié alors je présente mon CDI avec 40 h par semaine et mes fiches de paie avec un salaire de 1.500 euros quasiment tout les mois.

Au bout d'un an presque et toujours avec des récépissés je reçois un courrier moi ainsi que mon employeur de la Direccte de travail refusant ma demande pour des raisons injustes entre autres que je touche pas assez et que mon employeur n'a pas effectué un recrutement via pôle emploi alors que je dépends d'une association qui passe indirectement par pôle emploi et ça était prouvé par le courrier que je leur ai envoyé joint d'une attestation de mon employeur leur expliquant la nature de leurs recrutements ainsi mes revenus durant toute une année.

Mes questions sont:

- La préfecture a-t-elle le droit de bloqué mon dossier pendant plus de 4 ans ?
- La Direccte de travail peut elle revenir sur sa décision ?
- Dois-je écrire une demande hiérarchique auprès du ministère de l'immigration ?

Je vous remercie d'avoir pris la peine de lire ce mail et j'espère que vous allez pouvoir l'orienter.

Cordialement.